

## Conditions de participation au concours « Gruyère Flow »

### **ORGANISATEUR, OBJET DU JEU-CONCOURS, MODES DE PARTICIPATION**

L'entreprise Interprofession du Gruyère, Place de la Gare 3, 1663 Gruyères-Pringy, organise un concours sans obligation d'achat et invite les internautes à reproduire la danse « Gruyère Flow » et la poster avec le hashtag #gruyereflow sur les réseaux sociaux. La participation se fait soit individuellement ou en groupe (troupe de danse).

Ce concours n'est pas organisé par Meta (Facebook, Instagram), YouTube, TikTok ou Spotify.

### **DUREE DU JEU**

Ce jeu-concours se déroulera du 14 novembre 2022 au 4 décembre 2022.

L'annonce du gagnant.e se fera courant janvier 2023.

Le jeu-concours est accessible 24h/24 durant la période mentionnée ci-dessus sur la page web [gruyere.com](http://gruyere.com).

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS**

Est autorisée à participer à ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, toute personne physique âgée d'au moins 18 ans et domiciliée en Suisse pendant toute la durée du jeu-concours. Les employés de l'Interprofession du Gruyère ne sont pas autorisés à participer.

### **MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour tenter de gagner le concours les internautes doivent reproduire « Gruyère Flow » et la poster en vidéo avec le hashtag #gruyereflow sur les réseaux sociaux.

### **PRIX**

***Pour les troupes de danses*** (1 troupe gagnante) :

Suisse romande : CHF 500.- en cash **ou** 10 billets pour Paléo 2023 et 10 Hot-Fondue offertes + 5 kilos de Gruyère AOP

Suisse allemande : CHF 500.- en cash + 5 kilos de Gruyère AOP

***Pour le grand public*** (3 gagnant.e.s) :

> 1er prix : un week-end prestigieux dans la zone de production AOP en Gruyère (2 jours et 2 nuits) + 1 kilo de Gruyère AOP.

> 2ème prix : un week-end prestigieux dans la zone de production AOP à Neuchâtel (2 jours et 2 nuits) + 1 kilo de Gruyère AOP.

> 3ème prix : 1 an de Gruyère AOP sous forme de 12 bons pour 1kg de Gruyère AOP à utiliser sur l'année.

### **DESIGNATION DES GAGNANT.E.S**

La victoire sera annoncée aux divers gagnant.e.s via DM. La choix des gagnant.e.s se fera grâce à un jury composé de l'IPG et de l'agence de communication de l'IPG.

### **ACCEPTATION DES CONDITIONS DU JEU**

En participant à ce concours, les participants acceptent pleinement et sans réserve les présentes conditions de participation.

Toute violation des conditions générales du jeu-concours entraîne l'exclusion du concours, la nullité de sa participation et de l'attribution du lot. Le Gruyère AOP est en droit de modifier à tout moment les conditions de participation ainsi que de modifier ou limiter les gains sans justification.

### **DEMANDES D'INFORMATIONS ET RECLAMATIONS**

Ce jeu-concours ne fera l'objet d'aucun échange de correspondance par quelque mode que ce soit, excepté avec les gagnant.e.s.

### **DROIT APPLICABLE ET FOR**

Tout recours en justice est exclu. Le présent jeu-concours est soumis au droit suisse exclusivement. Le for est Berne.